CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.
Et autres lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur **MARIETTA**, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis, et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURGH.—Le bateau à vapeur **NEW-BRUNSWICK**, capitaine Clark, ayant une partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
13 mai rue de la Nlle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE.
Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur **LANCASTER**, capit. Hinkle, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
5 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE.
Ligne de la malle de l'Ohio et du Mississipi.
Le bateau-à-vapeur **HOMER**, capitaine G y, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
3 juin Nouvelle Levée, No. 15

POUR LOUISVILLE.
Le bat.-à-vapeur **POWHATTAN**, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour aller à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bard; ou à TOURNE et BECKWITH,
N. B. La Powhattan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai.

POUR TAMPICO.
La goëlette **BONITA**, partira sans faute mercredi prochain. Ce bâtiment n'étant expédié que dans le but de porter la correspondance, les personnes qui désireront écrire sont prévenues qu'elles auront à payer cinq piastres par chaque lettre simple. Pour passage, s'adresse à A. Baron, ou à J. DUFART,
1er juillet rue Royale, No. 105.

POUR LE HAVRE.
Le navire **CYRUS-BUTLER**, capit. Frost, partira le 8 juillet, ayant de bons emménagemens il pourra prendre quelques passagers, s'adresser à bord, ou à
28 juin J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.
Le navire **JOHN MARSH**, capit. Clucas, a commencé à charger, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
26 juin BENJ. BOOTH & Co.

POUR NEWPORT (R. J.)
Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine Butler, partira pour le dit port, le 27 courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
26 juin QUERTIER & BOUTIN.

POUR MARSEILLE.
Le brick fin voilier **VICTOR**, *capitaine Carlonnet*, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
21 juin rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.
Le beau brick anglais **MARY**, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement, Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 juin BENJ. BOOTH & Co.

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre, s'adresser à
17 juin J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
Le navire neuf et fin voilier **NAPIER**, cap. Lucas, partira sous peu, pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à JULES LEBLANC,
17 juin Rue Royale, No. 103.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier **GRACCHUS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Snow, est en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co,
14 juin rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE,
Le navire fin voilier **PLATO**, capitaine Colgan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
8 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR BALTIMORE,
Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, **CARROLL**, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 80, ou à HARRISON, BROWN & Co,
31 mai rue Royale, no 117

POUR LE HAVRE.
Le navire fin voilier **NEW-ORLEANS**, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
25 mai THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Marigny ville et Amour. CHS. HATREL,
2 juin rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.
La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.
Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance à qui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO,
6 juin—6 rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.
Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à P. O. SORBE,
6 juin rue Royale. No. 118.

A LOUER.
Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.
Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.
EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraîche, Essence de Menthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.
4 juin E. EVEN.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou toute autre partie d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville. S'adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste.
9 mai—[illegible]

UNE récompense de dix piastres sera donnée à qui arrêtera et mettra à la geole de cette ville, ou de l'une des paroisses de cet état, le nègre **JEAN**, âgé d'environ 22 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure, teint bien noir. Ce nègre est menuisier; il est très connu en ville, il a travaillé plusieurs années chez M. B. Bacas et chez M. Casenave. Le soussigné ne l'a pas vu depuis vendredi dernier, 14 du courant.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. ANGELAIN,
20 juin—8,2ps. rue Bourgogne, No. 264.

CHEVAL EPAVE.
IL a été conduit sur l'habitation de M. Manuel Solis, syndic de la paroisse St-Bernard, un CHEVAL ALEZAN foncé, de cinq pieds 3 ou 4 pouces de hauteur, ayant les deux pieds de devant ferrés, et le pied gauche de derrière, blanc, si d'ici au 13 du mois prochain, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu le dit jour à l'encan.
26 juin—3,10j.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant:

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever*; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir: les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main; 1 do. double boîtier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or; une montre en argent, de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 35 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Foresters, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do. de Lépine; environ 28 clefs en or, de Breguet, dont 8 montées à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évalué $800; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boite; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluée $350; 30 bagues en diamans assorties, de différents prix; de 100 à 120 bagues en gais, perles, perles et diamans; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros; les boucles d'oreille 4, l'épinglette 1; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Deguerre, de New-York; 30 bagues en diamans, grosseurs et prix assortis; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans; 1 écrin topaze et or, principalement pierres ovales, acheté à l'encan de M. Ducatel; deux écrins en perles, avec *centre en diamant; dix dés en or*; une paire de lunettes en or; 4 chaînes pour dames, en or; 12 chaînes de montre, en or; 6 do. de sûreté do. de 6 à 8 médaillons en forme de cœur, &c., environ 80 paires de boucles d'oreille topaze, corail, jais, amethystes, mosaïques, camées, &c.; une quantité de boutons à la mode; une demi douz. cuillères de table en argent; une douzaine fourchettes à dessert argentées; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription: *à la mémoire de*; 6 cachets de montre en or; 8 chaînes de sureté pour clefs; 4 médaillons en jais; 8 petites chaînes de montre en émail, &c.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. L. MUH,
10 juin rue de Chartres, No 115

LE soussigné offre à vendre en débarquement du brick Victor de Marseille,
35 barriques de Vin, 66 caisses Vin Muscat,
54 caisses Salaisons assorties;
1 baril Olives, 3 sacs Noisettes.
F. H. PETITPAIN,
22 juin encoig. des rues de Chartres et Toulouse.

IL a été trouvé à l'encoignure des rues du Canal et Bourgogne, un SULKEY. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 juin—3,3ps

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux:
Nougat blanc en boîtes de ferblanc;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons;
Anisette superfine en paniers;
Vieux cognac de qualité supérieure;
Guignolet d'Angers en paniers;
Liqueurs assorties;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.
Egalement en magasins.
Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce;
Cerises et fruits à l'eau-de-vie;
Kirchwaser, Abeynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité.
2 pipes de Genièvre de Hollande; le tout directement importé et à vendre par T. LANAVIT,
15 juin encoignure Bourbon & Douane.

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Savon bleu vif;
839 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 potans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
040 chaînes d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.
F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

LES soussigné ont sur la Levée, vis-à-vis le Ferry, environ 200 barillets de molasses qu'ils offrent à vendre, ou aux navires à un frêt modéré.
TOURNE & BECKWITH,
11 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VIN DE CHAMPAGNE, &C.—150 paniers de Champagne supérieur; 6 balles Couvertures de laine, reçus par le navire Warsaw, du Hâvre.
60 barriques Vin de Marseille, ayant droit au *debenture*, à vendre par
14 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

SEL—1950 sacs, à bord du brick Mary, de Liverpool, à vendre par
13 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par F. PERRET,
7 juin rue Toulouse, No. 59.

CHEVAL ET BARROUCHE A VENDRE, A BON MARCHE.—Une jolie Barrouche avec un bon cheval; s'ils ne se vendent pas à l'amiable avant le 15 courant, ils seront offerts à l'encan, le dit jour, par P. A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, No. 118.
6 juin

ON demande 320 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, s'adresser à
30 mai P. J. TRICOU.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

Bureau de la Presse à Coton de la Levée, Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.
AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Endé; on suppose avoir égaré ces certificats.
WM. HUDSON,
18 juin—6s secrétaire.

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,
450 bls. vieux whiskey rectifié;
114 bls. pork;
500 bls. farine à Boulangers;
25 do. bœuf;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin LOBRE & ORAIN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;
Beau et bon Café, à un escalin la livre;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. Garcia vs. Hy. Titley.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 16 juillet, à 5 heures, sur la Levée, entre les deux marchés, un lot de cordage, 1 do. vieille voiles, &c, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juillet L. DAUNOY, marshal.

Lauren, & Rogers vs. J. Bofil.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 17 juillet, à 5 heures, au Principal, une barrique d'huile, 5 barriques contenant liqueurs, une boite tabac, une boite chandelle, un comptoir et établette, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juillet L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 aout, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues *Chartres et St. Louis*, un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Robertson et Bayou, mesurant 64 pieds de face, sur 144 pieds de profondeur, saisi à la demande du Dr. Thomas.
1er. juillet L. DAUNOY, marshal.

L. Brink contre Thas. Pendegrast.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 août prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le terrain No. 7, d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de T. Seghers, notaire public. Le dit lot situé encoignure des rues Baronne et Girod, faubourg St. Marie, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, se composant de 2 bonnes maisons d'habitation en bois dont une est toute neuve et l'autre en bon état, saisie et, pour être vendu sujet à une hypothèque de $2700 en faveur du vendeur, la dite propriété a 25 pieds sur la rue Girod et 102 pieds 10 pouces de profondeur sur la rue de la Baronne, saisis dans la demande ci-dessus.
1er juillet L. DAUNOY, marshal.

Robert Allen vs. Ht. Humerick.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 15 juillet, à 5 heures sur les lieux, dans une cour située rue de l'Hôpital et Bourgogne, une grande citerne, saisie dans l'affaire ci-dessus.
1er juillet D. DAUNOY, marshal

La. Jh. Pecquet vs. Paul Fourouge.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, jugé président de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 9 juillet, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Levée, entre Madison et Dumaine, divers articles de Groceries, étagères et comptoir, &c., saisis dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, mashal.

M. Caldwell vs. Thas Wadsworth.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 10 juillet, à 5 heures, au Principal, un lot de cadres et garnitures, saisi dans l'affaire ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal.

F. La Pierre vs. Louie.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 29 juillet, à 5 heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse, une pirogue No. 77, saisie dans la demande ci-dessus.
26 juin L. DAUNOY, marshal

VENTE par le Marshal—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Gayarré juge président de la cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente Vendredi 5 juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, l'esclave nommée Marie, saisie dans l'affaire de Isaac Boissier.
20 Juin. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—La société existante sous la raison de *Lobre & Orain* est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. G. Orain reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, même magasin, Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.
1er juillet G. ORAIN.

AVIS.—Le soussigné prévient ses anciens patrons qu'il continue, pour *son propre compte, le même* genre d'affaires que ci-devant. Son bureau est sur la Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.
1er juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833—No 6959—*Eulogio de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que B. Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour,
21 juin—8,2ps. F. BUISSON, dép. gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire: et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No 6603]—*Dans l'affaire de John Prendergast contre ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de Jques. F. Enoul Livandais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.
Par ordre de la cour.
15 juin—11, 2ps F.BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—*Robert Bronough contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 8 juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.
26 juin—5,2ps FRED. BUISSON, dép. greffier

RECU dernièrement et en vente chez le soussigné;
50 caisses de Macaroni;
12 caisses de Sardines;
12 caisses de Ratafia de Grenoble;
10 jarres de Saucissons de 1ère. qualité;
75 paniers de Champagne de 1ère. qualité;
60 do. do. Vin de Chablis.
JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

TRAITES sur Marseille, en vente chez JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

A LOUER.—Une résidence d'été.—Un lot entier avec des maisons neuves dans la rue St. Ferdinand, faubourg Washington, 4 îlets à partir de la Levée, s'adresser chez JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103.

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins Muscat. En débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Corchale, de Marseille, et à vendre par les soussignés,
400 barriques Vin de Belfort et Elisée-Baux,
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
300 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caissons Raisins,
2 balles Amandes,
200 sacs Bouchons. CARRIERE & BORDUZAT,
12 juin rue St Louis, No 11

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.
INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants:
Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre-Voleurs.
7 juin

LE soussigné ayant été régulièrement nommé Agent pour la vente des fameuses machines à laver de Queens, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.
Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter.—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.
On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everit, rue du Maine, No. 28.
25 avril

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, 13 juillet 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Bassin et St-Louis, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Susanna Hall.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour,
1er juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 13 juillet 1833, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Whitworth.—Conditions de la vente: Comptant.
1er juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 12 juillet 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu le capitaine George Rollins, No. 314, rue Tchapitoulas, entre les rues Louise et Delord, un fonds de boutique d'eau de Soda, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt—Plus un cheval et un dray.
Conditions de la vente: Toute somme au-dessous de $200 payable comptant, et toute somme au-dessus de $200 payable à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour.
1 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 11 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, la goëlette Elizabeth, avec les agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle appartient à la succession de feu Antoine Dallon, et l'autre moitié à *Pierre Lemoine.*
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, l'acquéreur ayant le privilège d'escompter les billets à un taux n'excédant pas dix pour cent par an, ou autant des dits billets qu'il sera nécessaire pour satisfaire les hypothèques et privilèges existant sur la susdite goëlette.
Par ordre de la Cour,
28 juin W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—Vente par le régister des Testamens.—Mercredi, 10 juillet, 1833, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feue Marie-Louise Simon, rue du Cirque, vis-à-vis l'hôpital de la marine, au faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers appartenant à sa succession.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. reg.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Vendredi, 5 juillet 1833, à midi, j'expose ai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.
Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 10 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.
Conditions de la vente: Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel Locke a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Moor, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Amos Bough a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lawrence Earl, *décédé intestat, avis est par le présent* donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
28 juin S. BLOSSMAN, Dép. Rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charly Watson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas P. Willard, décédé ab. intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Edward Deblois, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Nathaniel James Deblois, curateur de la dite succession, ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de sa responsabilité.
Par ordre de la cour.
28 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—*Paroisse d'Orléans.*—Attendu que Charles Aitkins a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Wheeler décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
28 juin. W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Alfred McCarty a présenté une pétition à la cour l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Margueritte Sanderson, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
28 juin rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Mathew Carahar a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard Green, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
28 juin. W F C DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Marie Julienne Dupin veuve de Jean Daysson a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Daysson, décédé ab. intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
26 juin S. BLOSSMAN, dép. register.

COUR DES PREUVES—Attendu que D. M. W. Maisturn a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Férenée Boyle, décédé ab. intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
26 juin S. BLOSSMAN, dép. gréf. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jno. M. Beck a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hyam M. Myers, décédé ab. intestat; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
26 juin P L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Succession de P. B. Penny.*—Il est ordonné, qu'une assemblée des créanciers de feu P. B. Penny, soit convoquée, et tenue en l'étude de Brancle W. Miller, notaire public, samedi le 27 de juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires de la succession; et il est de plus ordonné, que H. B. Cenas, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit P. B. Penny.
Nlle.-Orléans, le 24 juin 1833.
[Signé] CHARLES MAURIAN, juge.
Je certifie ce que dessus.
26 juin—4 S. BLOSSMAN, dép. Rég.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur en cuivre*, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 38, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement polit et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉ PAR

Mme. Vve. VERNIES et Mlles. VERNIES,
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve Vernies pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation:
M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais.
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Toram, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.

Des soins maternels et une surveillance exacte et continuelle, une nourriture saine, un traitement doux et ferme, un choix de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS:

Pension, pour douze mois	$200
Demi-pension....do	144
Externat....do	96
Harpes, par trimestre	30
Piano,....do	30
Danse,	22
Chant,....do	30
Dessin,....do	
Espagnol,....do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.

Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, *12 serviettes, 1 couvert et une timballe d'argent*, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classes sont payés séparement ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

La pension et les classes sont ouvertes aujourd'hui.

Attendu que Mlle. Zélie Vernies n'est pas encore arrivée de la campagne, les deux classes dont elle est chargée seront tenues par Louis Tainturier.

Madame veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est chargé de la première classe n'est pas intéressé dans l'emploi au cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle pût être qu'il prît une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignements, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.

M. Louis Tainturier sera employé, après le retour de Mlle. Zélie Vernies pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaine. 3 juillet.

PENSIONNAT LOUISIANAIS.
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les élémens de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire *feront également partie des* études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupilles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements. 24 juin—6m

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Paroisse de Plaquemines.*—Cour des Preuves.—Attendu que Joseph Clark de la ville de la Nouvelle-Orléans a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de James Newman.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles la dite demande ne sera pas accordée.
Paroisse Plaquemines, 27 juin 1833.
1er juillet C. LEONARD, juge.

A LOUER OU A VENDRE.
LIVRABLE LE 1er. AOUT.
LA maison neuve, située rue Bourgogne entre celles des Ursulines et Hopital mesurant 32 pieds de face sur 128 de profondeur, composée de quatre appartements, galerie, cabinets, caves, mansardes et cuisine haute, s'adresser rue St. Anne, No 86. 1er juillet

20000 PIEDS de Planche de la première qualité, en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, et à vendre par BLANC & BRUGIER,
On offre un chaland vide des hauts à bon compte.
26 juin

CAFE DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par F. H. PETITPAIN,
18 juin rues Toulouse et Chartres

LE *soussigné offre* à vendre à un *long terme*, pour clore une consignation, deux **BARROUCHES** de première classe, très-élégantes, avec et sans leurs harnois pour quatre chevaux. En magasin, une variété de voitures, barrouches, phaétons, cabriolets, &c. Aussi, des roues de voitures et de cabriolets faites par commande, de bons matériaux, du vernis copal, &c. M. WALTON,
20 juin Nos. 12 et 14, rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés, 2 balles Shalls, imprimés;
2 do. indiennes; 1 caisse Merinos et Indiennes,
6 pièces Indienne, 7 do. bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 point;
6 caisses Vin Hermitage supérieur;
50 do. château-Léoville, do.
15 paniers Champagne, do.
3 barils Vin de Grenache, (Roussillon)
1 caisse de 50 bouteilles liqueurs superfines;
3 caisses Serrures françaises;
2 boucauts fil à voile.
19 juin T. NICOLET & Co.

13 PIPES Huile de Lin, maintenant reçus par le navire New-Jersey, de New-York, à vendre par
18 juin LEVY & WHITING, rue St. Louis, no. 20

300 BALES coton seront prises à fret, pour le Hâvre, à une fraction au-dessous de 7-8, si on s'adresse immédiatement à
18 juin J. MAGER.

A LOUER plusieurs magasins situés dans la rue de Chartres, et un magasin face à la rue de la Levée, occupé maintenant par M. Allen.
18 juin—5 B. MARIGNY.

A **VENDRE** par les soussignés, reçu par divers navires,
Vin rouge en barriques vieux médoc;
Vin blanc de Graves vieux en tierçons de 35 gallons;
do. do. do. de. de 20 gallons,
Vin en caisses rouge de 12 bouteilles [illegible];
do. vieux Margaux, Médoc;
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles,
Liqueur fine aux larmes du général Foi, en caisses de 12 bouteilles;
Bouchons pour bouteilles;
3 caisses de peignes de corne assortis à [illegible];
Un moulin complet pour sucrerie, chaudières à sucre et gueules de fourneaux.
17 juin J. B. & P. LABATUT.

ESPARS, CHARBON ET BOIS DE CHARPENTE. [illegible] quantité de Planches et Bois de charpente [illegible] navires; [illegible] barils [illegible] du navire Johannes, de Cottenburg. [illegible]
6 mai [illegible] & Co.

TRAITES [illegible] à vendre par
25 mai B. BOOTH & Co.

[illegible]

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le mercredi 3 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, de la paroisse Plaquemine, en date du [illegible] mai 1833, les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feue Henriette Lemard, décédée épouse de Jacques Bachemin:
1o. **MODESTE**, âgée de 40 ans, avec sa fille Titine de 8 ans.
2o. **ADELE**, âgée de 26 ans, avec son fils Célestin de 11 ans.
3o. **BENOIT**, âgé de 24 ans.
4o. **HYPOLITE**, âgé de 22 ans.
5o. **MARCELITE**, âgée de 18 ans.
6o. **JUSTINE**, âgée de 12 ans.
7o. **TOTO**, âgé de 10 ans, ayant une taie.
Conditions—1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
29 mai—17.3ps

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi, 5 juillet, à midi, à la Bourse, d'ordre du syndic des créanciers de Jean [illegible], la négresse Marie, âgée d'environ 45 ans.
Conditions: ½ comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. public. 15 juin.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST partie marronne de chez le soussigné, il y a une dixaine de jours, une négresse créole de 19 ans, nommée MARIE, taille moyenne, bien corporée; elle était vêtue d'un mouchoir jaune à la tête, et d'une robe bleue à carreaux, mais il est probable qu'elle aura changé de vêtements. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la conduira à la geole, ou à son maître. MANUEL PRADOS,
1er juillet—3 rue des Remparts.

ESCLAVES MARRONS.
PARTIS marrons de la paroisse Ascension, le 23 de ce mois, les nègres ci-après décrits, savoir:
Un nègre américain, mais depuis long-temps dans le pays, nommé **JOE**, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds à 6 pouces (mesure américaine) parlant les trois langues, il a le teint très-noir, le regard sournois, et une cicatrice sur l'estomac, provenant d'une brûlure.
L'autre nègre se nomme **DENSY**, âgé de 18 ans, et depuis 3 ans dans le pays, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant anglais, et bien peu de français; il a de grosses lèvres, bouche large, marchant un peu voûté. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de cotonnade blanche à gros cardons, une chemise blanche, chapeau noir à poil,
Une récompense honnête sera payée à celui qui les conduira à une des geoles de cet état.
Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas recevoir les dits nègres à leur bord, sous peine d'être poursuivis. Ces esclaves ayant été autrefois employés à des sucreries à vapeur, il est probable qu'ils chercheront à s'employer à bord des bateaux-à-vapeur.
1er juillet—3 MATHIAS RODRIGUES.

$15 DE RECOMPENSE.

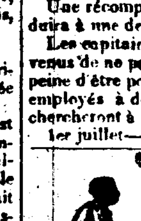

EST partie marronne de chez le soussigné, vendredi dernier, 14 du courant, une négresse américaine, âgée de 22 ans, taille moyenne, parlant français et depuis 11 ans dans le pays, nommée **LUCINDA** ou **LUCIE**. Ladite négresse a appartenu à M. Deilieux, arrivant à la Nouvelle-Orléans, elle avait, lors de son départ une robe de cotonnade bleue à carreaux, et a emporté une robe de mousseline blanche à raies violettes; on pense qu'elle cherchera à aller au Natchez.
Les capitaines de bateaux-à vapeur sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, ou la ramènera chez le soussigné. R. SALAUN.
24 juin—6 rue Royale, No. 305.

COURTOIS ET BALENCIANI,
Horlogers, rue St. Anne, No. 42, vis-à-vis les cours.

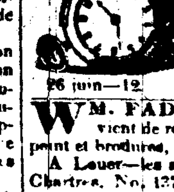

ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de montres et de bijouterie, qu'ils livreront à des prix modérés. Ils se chargent de toute espèce de réparations concernant leur état, comme: montres, pendules, boîtes à musique, &c.
26 juin—12.

WM. FADEUILHE rue de Chartres No. 137, vient de recevoir un nouvel assortiment de papiers peint et bordures, qu'il offre à un prix très modéré.
A Louer—les appartements fraichement tapissé rue de Chartres, No. 137. 26 juin.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER.
SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérence et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

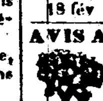

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.
ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs. TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, No 15

EN débarquement, 90 barils huile palmachristi. 15 do. graines de lin, et à vendre par les soussignés.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant;
50 do. do. do. Neroly pure;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

A **VENDRE.**—300 pièces Toile d'emballage de Kentucky et 40 rouleaux corde, s'adresser à
DUBERTRAND & LEGENDRE,
20 mai rue St. Louis, No. 126.

A **CAJOU.**—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par
7 mai B. BOOTH & Co.

A **VENDRE** au bassin, par les soussignés, briques à feu de Pensacola, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, charbon, sables blanc, coquilles, brai et goudron.
28 mars GUESNARD & ALPUENTE

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.
LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; de ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à [illegible], avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & Jones-Kain.
23 janv

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.
Vins rouge en barriques Ste. Emilion, [illegible] et Médoc des années 1823, 1825, 1827 et 1831; [illegible] importations antérieures, vins en caisses rouge, des mêmes crus et mêmes années—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, [illegible] et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., le tout à des [illegible] modérées—également [illegible] Hongrie 1er. choix.
27 mai P. LAFAYE.

NOUVEAUX ARTICLES D'ETE.

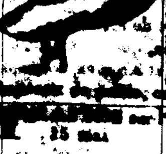

Au magasin de Cha. Monrose, rue de Chartres [illegible] pour enfants, [illegible] souliers d'été pour dames en batiste, écrue, [illegible]

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre [illegible]
25 mai BENJ. BOOTH & Co.